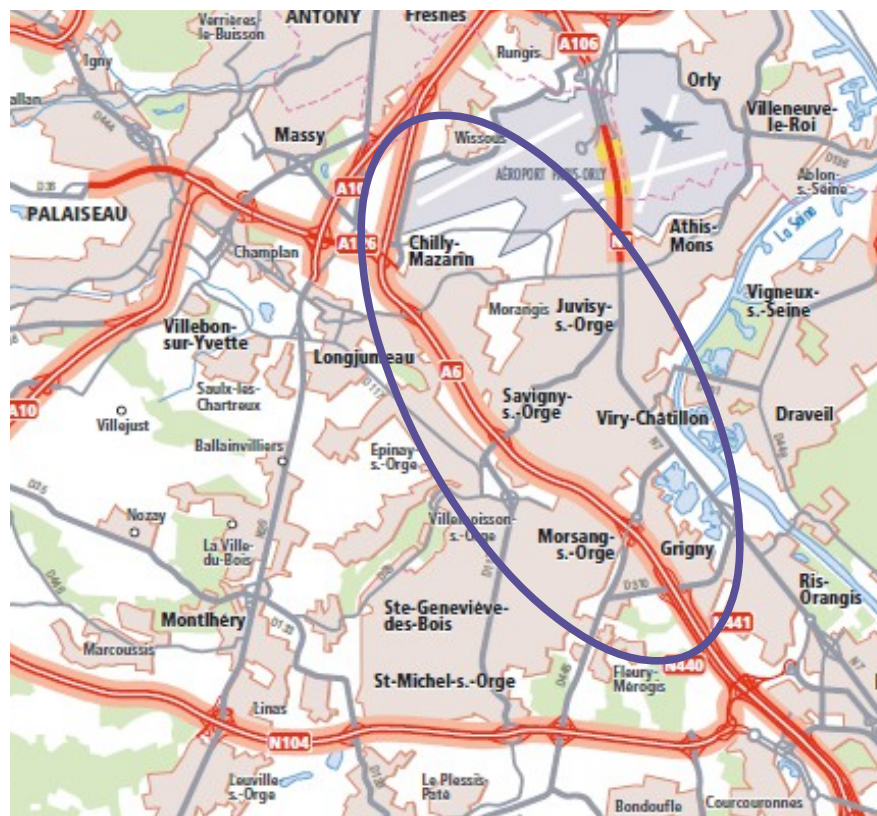


Créteil, le 13 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Autoroute A6 – Modernisation du traitement des eaux Bretelle d'accès au sens province-Paris de l'autoroute A6 depuis Grigny fermée jusqu'à début octobre 2014



Depuis sa conception, ancienne, le trafic sur l'autoroute A6 a évolué : il est aujourd'hui très dense de l'ordre de 170 000 à 180 000 véhicules par jour entre Chilly-Mazarin et Évry, impactant fortement des territoires maintenant fortement urbanisés. Dans ce contexte, un programme de réhabilitation environnementale a été engagé par l'État, la Région Île-de-France et le Département

CONTACT PRESSE :

Catherine TRUFFAULT
Tél. 01 46 76 88 08



de l'Essonne, dont une première étape concerne **le traitement des eaux de ruissellement pour améliorer leur qualité avant leur rejet dans le milieu naturel.**

Ces aménagements qui contribuent à l'amélioration de la protection des eaux naturelles visent la modernisation du réseau routier national non concédé dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

À ce titre, les travaux en cours de réhabilitation des réseaux d'assainissement au droit de la cuvette de l'Orge comprennent la pose d'un réseau de canalisation enterré le long de l'autoroute A6 pour collecter et acheminer les eaux de ruissellement vers le bassin de stockage et de traitement situé à Morsang-sur-Orge.

Le coût de ces travaux que pilote la direction des routes Île-de-France (DiRIF) est de 20 M€, co-financés par l'État (31 %), la région Île-de-France (62 %) et le département de l'Essonne (7 %).

Débutés le 25 mars 2013, les travaux entrent dans une troisième phase qui impacte le sens province-Paris de l'autoroute A6 et une bretelle d'accès depuis Grigny.

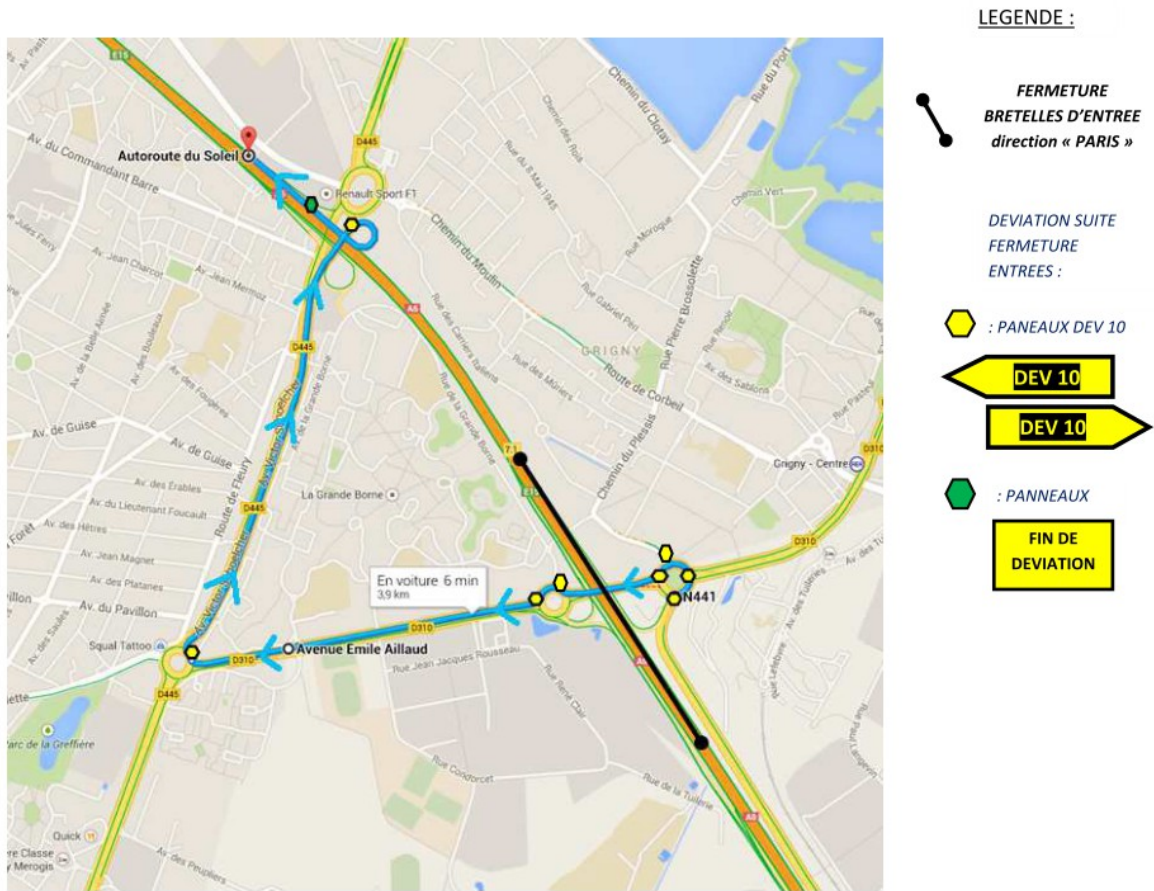


Ainsi, pour la sécurité des usagers et des intervenants pendant ces travaux, **jusqu'à début octobre 2014** :

- les voies de circulation du sens province-Paris de l'autoroute A6 sont de largeurs réduites de Grigny à Savigny-sur-Orge ;
- l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence est interdite de Grigny à Viry-Châtillon. Elle est séparée des voies de circulation par une glissière en blocs béton, qui protège les intervenants sur le chantier ;
- compte tenu de la largeur des voies et pour limiter le déplacement des blocs béton en cas de choc, la vitesse maximale autorisée est fixée à 70 km/h de Grigny à Viry-Châtillon. Elle est fixée à 90 km/h en amont de cette zone pour assurer une zone de décélération réglementée, et en aval de cette zone pour l'insertion des véhicules de chantier dans les meilleures conditions de sécurité pour tous les usagers ;
- les véhicules de poids total supérieur à 3,5 tonnes n'ont pas l'autorisation de dépasser de Grigny à Viry-Châtillon ;
- **la bretelle d'accès à l'autoroute A6 en direction de Paris depuis la RD310 (Grigny) est fermée à la circulation de jour comme de nuit.** Les usagers sont déviés par la RD310



et la RD445 (cf. plan ci-après). La **bretelle d'accès à l'autoroute A6 en direction de Paris depuis la RD445 est réouverte à la circulation.**



Pour au plus deux nuits, du 16 juin 2014 à 21h00 au 18 juin 2014 à 05h00, la bretelle d'accès à l'autoroute A6 en direction de Paris depuis la RN441 (Évry) et la RN104 sud (Francilienne) est fermée à la circulation. Les usagers sont déviés par la RN441 et la bretelle d'accès depuis la RD310 (Grigny). Ainsi, les deux bretelles d'accès au sens province-Paris de l'autoroute A6 depuis la RN441 et la RD310 ne sont pas fermées à la circulation simultanément.

Pendant l'ensemble de ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Avant de partir, les usagers peuvent consulter www.sytadin.fr ou m.systadin.fr depuis leur ordiphone quand ils sont à l'arrêt (article R412-6-1 alinéa 1 du code de la route).

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1. Les alertes SYTADIN sont relayées sur TWITTER (@syttadin).

